

Gentile M. Vidal,

apprendiamo che gli allievi della scuola francese A. Dumas che vogliono iscriversi in 3ème presso il Liceo Chateaubriand, non vi hanno accesso automatico com'è consuetudine da anni.

Eppure gli allievi di Napoli sono a tutti gli effetti iscritti presso il Liceo Chateaubriand ed è allo Chateaubriand che versano da sempre le loro rette!

Questo secondo il principio che sancisce l'unicità degli istituti: la scuola A.Dumas e le Lycée Chateaubriand di Roma appartengono allo stesso établissement sia per la gestione finanziaria unica che per i diritti e i doveri scolastici.

Gli allievi di Napoli vanno considerati come già iscritti e frequentanti del Liceo Chateaubriand e ad essi, per tutte le classi, deve essere garantito il passaggio automatico al livello superiore.

Non è possibile, dunque, applicare i criteri di priorità alle iscrizioni dei nostri figli, perché essi non sono da considerarsi "nuovi iscritti" bensì sono già allievi dello Chateaubriand e dunque, con diritto automatico di passaggio alla classe superiore proprio come gli allievi dello Chateaubriand di Roma.

Cordialmente

I rappresentanti di classe dell'Istituto A. Dumas di Napoli

Cher M. Vidal,

nous venons d'apprendre que les élèves de l'école française A. Dumas qui veulent s'inscrire en 3ème au Lycée Chateaubriand, n'y ont pas accès automatiquement, comme c'est l'usage depuis des années.

Et pourtant les étudiants de Naples sont à toutes fins pratiques inscrits au Lycée Chateaubriand et c'est à Chateaubriand qu'ils ont toujours payé leur scolarité !

Ceci est conforme au principe qui établit le caractère unique des deux instituts : l'école A.Dumas et le Lycée Chateaubriand de Rome appartiennent au même établissement scolaire, tant pour la gestion financière unique que pour les droits et devoirs des élèves.

Les étudiants de Naples, en fait, doivent être considérés comme déjà inscrits et fréquentant le Lycée Chateaubriand et ils doivent, pour toutes les classes, se voir garantir le passage automatique au niveau supérieur.

Il n'est pas possible, donc, appliquer les critères de priorité aux inscriptions de nos enfants, car ils ne doivent pas être considérés comme "nouveaux inscrits" mais sont déjà étudiants de Chateaubriand et donc, avec droit de passage automatique à la classe supérieure, comme tous les étudiants de Chateaubriand à Rome.

Veuillez agréer M., l'expression de nos salutations distinguées

Les représentants de classe de l'Institut A. Dumas de Naples